



Concerne : *rappel sur les garanties Schäffer*

- En cas de non-retour du document « mise en route » dans le délai de 8 jours de la part du revendeur après la vente, l'entreprise ERNEST ROTH FRANCE SAS prendra en compte les points suivants pour remplir la carte de garantie de la machine :
  - La garantie sera mise au nom du revendeur.
  - La date de facturation de la machine sera prise en compte pour le commencement du délai de garantie.
  
- Pour les machines considérées chez les revendeurs comme machine de stock :
  - Une année de garantie pleine est accordée pour un temps de stockage jusqu' à 12 mois.
  - Si la machine est vendue au cours de ces 12 mois, la garantie débute à la date de la vente au client final et sa durée est de 12 mois ou de 1'000h.
  - La date de livraison au départ de l'usine est considérée comme étant la date de début du stockage.
  
- Pour les machines considérées chez les revendeurs comme machine de démonstration :
  - Le délai de garantie est au maximum de 18 mois dès la première utilisation d'une machine en tant que machine de démonstration.
  - Cependant plusieurs cas sont possibles et jouent un rôle dans la durée de la garantie<sup>1</sup> :
    1. Machine de démonstration revendue dans les 6 mois ou ayant au max 250h → 1 année de garantie à la vente au client final.
    2. Machine de démonstration revendue dans les 6 mois ou ayant entre 251h et 500h maximum → 9 mois de garantie à la vente au client final.
    3. Machine de démonstration revendue dans les 6 mois ou ayant plus de 500h → 6 mois de garantie à la vente au client final.

---

<sup>1</sup> Attention, la durée en mois et le nombre d'heure sont importants, dès que l'un des deux est dépassé, la garantie diminuera en temps.